



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE**

**DÉCISION N° DM-23-162  
EN DATE DU 10 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Wodzirej Michal Žak, représentée par Monsieur Michal Žak, dont le siège social est situé woj. Lubelskie, pow, swidnicki, gm. 21-065 Lubelskie – Pologne, d'organiser un concert du groupe Tęgie Chłopy le 13 mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service des relations internationales dans le cadre de Vincennes fête la Pologne, le 13 mai 2023 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Wodzirej Michal Žak, représentée par Monsieur Michal Žak, dont le siège social est situé woj. Lubelskie, pow, swidnicki, gm. 21-065 Lubelskie – Pologne, un contrat de cession pour l'organisation d'un concert du groupe Tęgie Chłopy, le 13 mai 2023, dont le prix de cession est fixé à 2 500 € (deux mille cinq cents euros) HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

**Signé**

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230510-lmc1H10788H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/05/2023  
Date de Publication : 10/05/2023